

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/11/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	16	17

L'an 2021, le 26 Novembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Marsac-sur-Don s'est réuni à la Salle les 3 Arches, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur De TROGOFF Hervé, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 19/11/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 19/11/2021.

Vote
<b>A la majorité</b>
Pour : 13
Contre : 4
Abstention : 0

**Présents** : M. De TROGOFF Hervé, Maire, Mmes : BOURDEAU Odile, FIOT Nathalie, MONNIER Sarah, PINSON-LERAY Géraldine, SALMON Karen, TEMPLE Aurélie, MM : COUROUSSÉ Gilles, GAIGÉARD Dominique, JACQMIN Philippe, LE CALOCH Christian, NAËL Benoît, POUPARD Dominique, ROPTIN Michel, ROUILLON Gérard, TISSOT Yves, VICET Régis

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture  
Le : 30/11/2021  
Et  
Publication ou notification du : 30/11/2021

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme WEILAND Coralie à Mme SALMON Karen

Absent(s) : Mme DELORME Julie

**A été nommée secrétaire** : M. VICET Régis

### 2021\_55 – Tarif assainissement 2022

Le budget assainissement est un budget annexe du budget principal.

La commune a confié la gestion de son service assainissement à la société Véolia eau.

La principale recette de fonctionnement de ce budget est liée à la part communale ou surtaxe communale payée par les usagers du service d'assainissement et collectée par le délégataire pour le compte de la commune. Cette surtaxe est fixée par le conseil municipal : elle est destinée à couvrir les dépenses qui demeurent à la charge de la collectivité.

Comme les années passées, il est demandé à la commune de se prononcer avant la fin d'année sur le maintien ou non des tarifs pour sa part au titre de la collecte et du traitement des eaux usées. Il est proposé de reconduire les tarifs 2021 pour l'année 2022.

	2021		2022	
	HT	TTC	HT	TT
<b>Part fixe abonnement</b>	28,40	34,08	28,40	34,08

Part consommation jusqu'à 40m3	0,33	0,40	0,33	0,40
Part consommation au-delà de 40m3	0,81	0,97	0,81	0,97

**Le conseil, après en avoir délibéré, décide :**

- De fixer les tarifs assainissement 2022 comme suit :
  - Part fixe abonnement : 28,40€ HT
  - Part consommation jusqu'à 40m3 : 0,33€ HT
  - Part consommation au-delà de 40m3 : 0,81€HT

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 29/11/2021  
Le Maire  
Hervé De TROGOFF

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Hervé De Trogoff", written over the official stamp.